
Cannabinoïdes en thérapeutique : et demain ?

24^{ème} rencontres professionnelles
RESPADD

T. corr. Nantes, 12 avril 2019, n°284/19

2 malades (pathologie neurologique génétique et maladie dégénéréscente musculaire).

Victimes d'un cambriolage, la police découvre qu'ils cultivent du cannabis, notamment pour faire des cataplasmes sur les membres douloureux d'un des deux malades. Revente/partage avec 5 ou 6 amis malades

« Au regard des circonstances de la commission des infractions du fait que la confiscation d'une partie du numéraire saisi entraîne une absence de dommage dans la mesure où les bénéfices financiers seront ainsi compensés, il y a lieu d'ordonner une dispense de peine ».

Néanmoins, saisie pendant 4 mois de leurs téléphones, du CODEVI et du PEL d'un des malades et confiscation de 1520€ et 634 € en liquide pour l'un et de son compte bancaire pour l'autre + 127 € chacun de « droit de procédure »

C. cass., 16 déc. 2015, pourvoi n°14-86860

Un malade souffrant d'algie vasculaire de la face. Dénoncé par des voisins.

« Il résulte des propres déclarations du prévenu, confirmées par son ex-compagne, qu'il a toujours eu une appétence pour le cannabis et qu'il la revendique ; que si sa maladie n'est pas contestable, **il existe**, contrairement à ce qu'il allègue, **de nombreux traitements dont l'oxygénothérapie ; qu'il a convenu à l'audience que ce traitement était efficace mais trop contraignant** ; qu'à l'évidence, ce n'est pas l'état de nécessité qui l'a conduit à persévérer dans la consommation et la détention de cannabis, qu'il reconnaît totalement, mais sa seule appétence pour ce stupéfiant »

1 an d'emprisonnement avec sursis

- Le défi n'est pas de légaliser le cannabis thérapeutique, mais de le rendre effectivement disponible aux patients.
 - ✓ Ex. Sativex®: AMM en 2014, mais pas de dispensation depuis
 - ✓ Une problématique européenne

La difficile organisation de l'expérimentation

Medical use of Cannabis and Cannabinoids in Europe

Yann Bisiou, Béchir Bouderbalan. (London, May 16th)

Country	Medicinal products				Cannabis preparations (flower)		
	Legal	Available	Production	Importation	Legal	Available	Production
Austria	✓	○	✓	○	✓	✗	✗
Belgium	✓	✓	○	✓	✗	✗	✗
Bulgaria	✓	○	✗	○	✗	✗	✗
Croatia	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Cyprus	✓	✓	✓	✓	✓	○	○
Czechia	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Denmark	○	○	○	○	○	○	○
Estonia	✓	✗	✗	✗	✓	✗	✗
Finland	✓	○	✗	✓	✓	○	✗
France	✓	✗	✗	✓	✗	✗	✗
Germany	✓	✓	✓	✓	✓	○	○
Greece	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hungary	✗	○	✗	✗	✗	✗	✗
Ireland	✓	✓	✗	✓	✓	○	✗
Italy	○	○	✓	✓	✓	○	✓
Latvia	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Lithuania	✓	✗	✗	✗	✓	○	○

• Des contraintes très fortes

- ✓ Un délai très court pour organiser l'approvisionnement et la dispensation
- ✓ Des conditions (trop) strictes
 - Médecins prescripteurs : l'exemple du Luxembourg
 - Ex. femmes enceintes, contra USA Académies des Sciences et obstétriciens (National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. (2017). The health effects of cannabis and cannabinoids: The current state of evidence and recommendations for research)

AWHONN POSITION STATEMENT



Marijuana Use During Pregnancy

An official position statement of the Association of Women's Health, Obstetric and Neonatal Nurses

Yann.bisiou@univ-montp3.fr

Position

The Association of Women's Health, Obstetric and Neonatal Nurses (AWHONN) supports the implementation of legislation, policies, and public

substance-affected newborn. This act was amended in 2003 by the [Keeping Children and Families Safe Act of 2003](#), and as a result, a state's eligibility for federal Child Abuse Prevention and Treatment Act

- Modification simple du Code de la Santé Publique
- Mais des contraintes juridiques peu anticipées ?
- Pas de définition du cannabis thérapeutique, de la notion de « standardisation »
- Risques au volant, mais quels risques ?
 - ✓ Risque d'accident? Assez faible
 - ✓ Risque de sanction ? Très élevé, le simple dépistage étant punissable, même sans consommation (Cass. crim., 16 mai 2018, n° 17-84.909)
- Rien n'est prévu pour prémunir du dépistage en entreprise (ou à l'école)

- Illustration de la lutte séculaire entre Hobbes et Rousseau
 - ✓ L'État impose ou les citoyens exigent ?
- L'autopoïèse de la prohibition
 - ✓ Processus d'auto-légitimation
 - ✓ La loi trouve en elle-même sa propre justification
- Savoir et Pouvoir des médecins au cœur des enjeux

- L'approche clinique, privilégiée par la France, ne permet pas une approche de santé publique.
 - ✓ Examen au cas par cas des bienfaits potentiels du cannabis sur telle ou telle pathologie
 - ✓ Partir de la situation des patients pour concevoir la politique publique
- Ex. : le CBD outil de RdR
 - ✓ Prohibition par la MILDECA, hors champ CSST
 - ✓ CA Reims, 22 mai 2019, n°09-80064 : sauf preuve contraire la commercialisation du CBD est licite
- Et bientôt le THC dans les cosmétique !

- Distinction de 3 régimes
- Cannabis « médicament » si consensus médical
 - ✓ AMM, ATU
- Cannabis « produit réglementé dans l'intérêt de la santé publique » si absence de consensus médical, mais demande sociale
 - ✓ Définition a priori des critères sanitaires, responsabilité du fabricant, contrôle a posteriori
- Cannabis « bien-être » si demande sociale
 - ✓ Faiblement dosé accès libre dans une perspective RdR de substitution

Merci !

Yann.bisiou@univ-montp3.fr

 @yannbisiou